

Dans les premiers jours de septembre, une fille du nom de Bujold, en service dans une famille Chabot de la rue Richelieu, se sent malade. Elle se présente à l'Hôtel-Dieu, de Québec, dans le service de M. le docteur Verge qui lui dit : " Ma fille, s'il y avait de la variole dans Québec, je vous dirais que c'est cette maladie que vous avez. Vous resterez à l'hôpital, et l'on vous donnera une chambre isolée."

Après le départ du médecin, la fille Bujold quitte, sous un prétexte quelconque l'hôpital, traverse à Lévis, prend un train sur l'Intercolonial et se rend à Dalhousie. Le lendemain, elle traverse sur l'*Admiral* à Carleton où réside sa famille.

Voici, le tableau que nous fournit le Conseil d'hygiène sur l'état actuel de la province en ce qui concerne la variole.

EN RÉSUMÉ

COMTÉS	PAROISSES	Cas de variole	Décès	Cas guéris	Encore malades
.....	Québec.....	5	3	2	0
Bonaventure..	Carleton.....	9	1	8	0
do	Shoolbred & Nouvelle	1	0	0	1
Rimouski.....	St. Damase.....	14	3	0	11
Témiscouata..	St. Paul de la Croix...	47	6	0	41
do	St. Clément.....	5	0	0	5
do	Ile Verte	1	1	0	0
Gaspé.....	Pabos	6	1	0	5
do	Newport.....	5	1	0	4
Sherbrooke...	Ascot	4	3	0	1
Québec.....	La Jeune Lorette.....	1	0	0	1

La variole a pris de l'expansion depuis le mois de juillet, et menace de prendre le véritable caractère épidémique. Pour en arrêter la propagation, le Conseil d'hygiène a donné à M. le docteur Beaudry le pouvoir de conférer d'hygiène avec les Conseils municipaux des paroisses où sévit la variole, pour les engager à faire l'isolement des cas varioleux, ainsi que la désinfection nécessaire.

Les Bureaux d'hygiène des municipalités de la province ne doivent pas oublier qu'ils ont une existence légale, et qu'ils doivent exercer une surveillance minutieuse sur la survenance des cas de maladies contagieuses. A l'heure présente les Bureaux d'hygiène doivent exercer une de leurs prérogatives en ordonnan